

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	06.11.2023	D2023-26 à D2023-31		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

SEANCE N° 29 DU 06 NOVEMBRE 2023
6 questions, numérotées de D2023-26 à D2023-31

PROCES-VERVAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Yvette BREARD, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR

	Questions	Présents	Votants
EFFECTIF	D2023-26 à D2023-31	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
30.10.2023	17h00	Sylvie MALOIZEL	18h15	

Vice-Président Bruno ASSELOT 	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL Directrice 
--	---

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers

du 06 NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Septembre 2023	D2023-26
2.	Action de formation « Ma Com' au Top » Convention avec la Mission Locale des Jeunes du Bocage	D2023-27
3.	Ateliers collectifs d'Insertion-Sociale – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne et de l'Agence Régionale de Santé	D2023-28
4.	Projet Mieux manger pour tous	D2023-29
5.	Compte-rendu des décisions prises par délégations – Aides facultatives et Aides Légales, Téléassistance, Domiciliation	D2023-30
6.	Convention « Mon Compte Partenaire » de la CAF	D2023-31
7.	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2023-26	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 Septembre 2023
D2023-27	➤ Action de formation « Ma Com' au Top » Convention avec la Mission Locale des Jeunes du Bocage
D2023-28	➤ Ateliers collectifs d'Insertion-Sociale – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne et de l'Agence Régionale de Santé
D2023-29	➤ Projet Mieux manger pour tous
D2023-30	➤ Tableau des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Téléassistance, Domiciliations
D2023-31	➤ Convention d'accès Mon Compte Partenaire

PREAMBULE

Monsieur ASSELOT, Vice-Président, ouvre la séance qu'il préside en l'absence du Président excusé.

Monsieur ASSELOT accueille **Monsieur RIHOUEY**, conseiller municipal élu pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS, suite à la démission, pour raison professionnelle, de **Monsieur AUBIN**.

Il annonce que **Madame BREARD** est en rééducation suite à un accident de la circulation et qu'elle envisage de démissionner. Il rappelle qu'elle siège au CCAS en tant que représentante de l'UDAF.

Monsieur ASSELOT demande aux administrateurs s'ils acceptent l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération relative à une convention avec la CAF. Les administrateurs acceptent cette modification. **Monsieur ASSELOT** débute la séance par cette délibération.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	29	06.11.2023	D2023-31

OBJET	CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » DE LA CAF
-------	---

Chers collègues,

En juin 2018, le CCAS avait signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne permettant d'accéder à certaines données des allocataires via le service en ligne « Mon compte Partenaire ».

Au 1^{er} mai 2022, suite à l'arrêt de la convention référent RSA qui nous liait au Conseil Départemental, la CAF a mis fin à cet accès, et ce malgré notre volonté de continuer à bénéficier de ce service.

Aujourd'hui, dans le cadre de notre mission d'accompagnement social et d'accès aux droits, la CAF nous propose à nouveau de pouvoir bénéficier du service « Mon Compte Partenaire »

La convention ci-jointe détaille les modalités d'accès à cet espace sécurisé de transmissions de données.

Il vous est proposé de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'Accès « Mon Compte Partenaire » et tout document utile à ce dossier.

DISCUSSION :

Monsieur ASSELOT explique que l'accès à ce service permettra de mieux accompagner les Flériens.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	29	06.11.2023	D2023-26

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°28 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 11 Septembre 2023 a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 Septembre 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	29	06.11.2023	D2023-27

OBJET	ACTION DE FORMATION « MA COM' AU TOP » - CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE
-------	--

Chers Collègues,

La Mission Locale du Pays du Bocage est chargée de mettre en œuvre le Contrat d'Engagement Jeune, un dispositif d'Etat qui vise à insérer socialement et professionnellement les jeunes sortis du système scolaire. Dans le cadre de ce contrat, les jeunes doivent effectuer 15h d'activités par semaine : démarche d'emploi, action de formation, heures de bénévolat... La Mission Locale sollicite ainsi les partenaires du territoire pour proposer des actions aux jeunes.

C'est dans ce cadre que le CCAS anime depuis 2022 une formation spécifique pour les jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes. Cette action vise à travailler la confiance en soi et la prise de parole.

En 2023, la Mission Locale a souhaité renouveler ce partenariat et une première formation a eu lieu en juin, conformément à la délibération D2023-13 du 2 mai 2023.

Les retours de cette formation étant très positifs, la Mission Locale sollicite une nouvelle session de formation pour le mois de novembre. Le format a été légèrement réduit et la Mission Locale contribuera au financement de cette action à hauteur de 300 €, soit la moitié du coût de l'action.

Pour formaliser ce partenariat, il est proposé la signature d'une nouvelle convention

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR

AUTORISER	Monsieur le Vice-Président à signer la convention ci-annexée
INDIQUER	que la somme perçue sera inscrite au budget à l'article 7473 - LC 5167

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Madame MALOIZEL précise que cette formation est assurée par **Madame SOINARD** et qu'elle s'inscrit dans un programme plus large déterminé par la Mission Locale. Le format a légèrement été modifié suite aux sessions précédentes.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	29	06.11.2023	D2023-28
OBJET	ATELIERS COLLECTIFS D'INSERTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE			

Chers collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Flers développe depuis quelques années des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en tout ou partie par une Conseillère en économie sociale familiale.

La 5^{ème} session de l'action « En route vers le bonheur » démarrera en janvier prochain (détail et budget en annexe). Elle se déroulera du 15 janvier au 06 mai 2024. Son but est de permettre aux participants d'atteindre un niveau supérieur de bien-être et d'identifier les leviers à activer pour qu'il soit durable. C'est une action de remobilisation qui permet d'enclencher une dynamique, de mener une réflexion sur sa vie, d'accroître sa positivité afin d'appréhender différemment son quotidien et d'être plus à même de rebondir face aux aléas de la vie.

Derrière cette thématique, plusieurs notions sont travaillées : les participants vont pouvoir s'interroger sur leur vie, leurs conditions de vie, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et l'environnement dans lequel ils évoluent. Ils vont également travailler diverses aptitudes mobilisables dans la vie quotidienne et en milieu professionnel telles que : la planification, l'organisation, l'anticipation, la confiance en soi, l'estime de soi, la communication, le pouvoir d'agir, la bienveillance, l'intégration dans un groupe ...

Nous constatons qu'en moyenne 50 % des participants positionnés sont bénéficiaires du RSA. Pour cette session 8 personnes sont déjà positionnées, dont 6 bénéficiaires du RSA, sur les 10 places disponibles.

Le coût de cette action s'élève à 7 681 €. Il comprend les charges de personnel, le recours à une intervenante extérieure et quelques achats de fournitures.

Compte-tenu de la présence de bénéficiaires du RSA, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme Départemental d'Insertion 2024 à hauteur de 3 000 €.

Par ailleurs, cette action relevant de la prévention et de la promotion de la Santé, un financement peut à nouveau être sollicité auprès de l'ARS, à hauteur de 1 700 €.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR

- APPROUVER** le renouvellement de cette action d'insertion sociale
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 3 000 €
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour un montant de 1 700 €
- INSCRIRE** les dépenses et les recettes afférentes à cette action au Budget 2024

AUTORISER

Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier

ADOPTE A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT souligne la qualité de cette action d'insertion menée conjointement par **Madame SOINARD** et une art-thérapeute. **Madame MALOIZEL** ajoute que le Conseil Départemental et l'ARS ont déjà subventionné cette action en 2023 : il s'agit du renouvellement des demandes de subvention.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	29	06.11.2023	D2023-29
OBJET	PROJET MIEUX MANGER POUR TOUS			

Chers collègues,

Dans le cadre du Fond d'Aide Alimentaire Durable (FAAD), l'Etat a lancé un appel à projet intitulé « Mieux manger pour tous » qui s'inscrit dans la suite des travaux de la convention citoyenne pour le climat et de la loi Egalim, avec les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire
- Permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire

En juin dernier, le CCAS de Flers, avec le soutien technique de la Coop des Territoires et de l'AIFR, a déposé un projet qui ambitionne de rendre l'alimentation saine et locale accessible à toutes et tous en agissant à trois niveaux :

- améliorer la qualité nutritionnelle des produits distribués dans les structures d'aide alimentaire en développant des alliances avec des producteurs locaux
- transformer durablement les habitudes alimentaires des familles en précarité en les accompagnant sur un programme de cuisine et de visites de producteurs locaux en lien avec un don de chèques légumes
- expérimenter une caisse commune, dans une logique de sécurité sociale alimentaire qui touchera un ensemble de ménages représentatifs de la ville de Flers

Ce projet a été retenu par le Comité de sélection régional et sera intégralement financé par l'Etat. Ainsi, une subvention de 54 804 € par an pendant 3 ans est attribuée au CCAS pour la mise en œuvre de ce projet, et ce dès 2023. Une partie de ces fonds sera reversée à la Coop des Territoires et l'AIFR, partenaires du projet. Ces versements feront l'objet de convention entre l'Etat et le CCAS d'une part, puis entre le CCAS et ses partenaires d'autre part.

Le budget ci-annexé détaille le plan de financement sur 3 ans.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Concernant les ateliers de cuisine, **Madame MALOIZEL** précise qu'il est prévu de travailler avec un groupe de familles sur un temps long (6 mois) afin d'ancrer les pratiques, car les habitudes alimentaires sont difficiles à modifier.

Monsieur LEMEE évoque un food-truck de cuisine réunionnaise à Clécy qui a parfois des pertes et qui aimerait les donner. Il s'interroge sur la manière de faire afin de respecter la

réglementation sanitaire. **Monsieur ASSELOT** indique que Solidarité Bocage ne peut récupérer la marchandise que si elle est conditionnée en barquette avec une étiquette indiquant la Date Limite de Consommation. **Madame MALOIZEL** suggère que le Food Truck donnent directement à des personnes indentifiées préalablement par les associations, mais comment savoir combien de portions seront disponibles ? **Madame MALOIZEL** va regarder si d'autres expériences de ce type ont été menées ailleurs.

Monsieur LEMEE indique qu'il a rencontré à nouveau le directeur de Carrefour mais ce dernier indique qu'avec le déploiement d'une politique anti-gaspi, ce qui reste est vraiment des déchets à méthaniser.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	29	06.11.2023	D2023-30

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 01 Septembre et le 20 Octobre 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	3	1	2	491.24 €
Aide financière sur facture	1		1	180.00 €
Assurance habitation				
Bons alimentaires	11		11	835.00 €
Bon carburant	3		3	85.00 €
Bon fournitures	114		114	2 850.00 €
Bon sandwich				Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	183		183	Non chiffré
Carte de bus Sésame	259	7	252	Non chiffré
Centre de loisirs				
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	54	6	48	Non chiffré
Facture santé				
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité				
FSL Gaz – Secours gaz	5		5	500.00 €
Inhumation indigent				
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle	1		1	108.50 €
Nouvelle aide énergie	1		1	400.00 €
Secours facture eau				
Secours fioul				
Séjour voyage	2		2	200.00 €
TOTAL	637	14	623	5 649.74 €

Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 01 Septembre et le 20 Octobre 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, le service a procédé **aucune** installation et **4** à résiliations, portant le nombre d'abonnés à **104**.

Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 01 Septembre et le 20 Octobre 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **14** attributions, **14** résiliations et **1** refus d'élection de domicile ont été signés, portant le nombre de domiciliés à **97** personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Concernant les aides au loyer, **Madame MALOIZEL** informe qu'Orne Habitat a cessé d'envoyer les quittances au format papier aux locataires qui régulent leur loyer par prélèvement automatique. Les locataires doivent aller sur un espace en ligne pour récupérer leur quittance. Les administrateurs regrettent cette numérisation excessive qui laisse de côté de nombreuses personnes.

Concernant les voyages scolaires, **Madame MALOIZEL** indique que nous allons être sollicités par le collège Sévigné pour des voyages en Angleterre et en Allemagne. **Monsieur BRISSET** demande si le CCAS accorde une aide globale pour ces voyages ou si les aides sont individuelles. **Monsieur ASSELOT** répond que les aides sont individuelles, pour les familles qui remplissent les conditions de QF, et sur orientation de l'assistante sociale du collège.

Concernant les aides à l'énergie, **Madame ROBIN-MOITRY** rappelle que ce sont souvent les familles les moins aisées qui vivent dans des passoires énergétiques. Elle évoque notamment le quartier des Fleurs.

Concernant le tableau de bord des secours financiers, les administrateurs relèvent que nous avons déjà atteint au 31 octobre le montant dépensé sur l'ensemble de l'année 2022. **Madame ROBIN-MOITRY** souligne que la subvention de la Ville sera entièrement consommée.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	29	06.11.2023	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	---------------------------

Situation de deux SDF

Madame ROBIN-MOITRY signale la présence de deux femmes, dont l'une a 77 ans, sans domicile fixe qui causent des troubles en ville, et notamment dans les hall de banques. **Monsieur ASSELOT** indique que la situation est connue du CCAS et que **Madame MALOIZEL** est en lien avec la mère et la fille. **Madame MALOIZEL** précise qu'il s'agit d'une situation complexe car ces deux personnes refusent toutes les propositions. A ce jour aucun dossier de demande de logement n'a pu être déposé du fait de la non transmission des avis d'imposition.

Festival des Solidarités

Monsieur ASSELOT informe les administrateurs de la tenue du 2^{ème} festival des Solidarités qui aura lieu du 17 novembre au 1^{er} décembre. Le thème retenu est l'intergénérationnel et la solidarité internationale. Le programme a été travaillé avec plusieurs services de la collectivité et des associations.

Le flyer sera envoyé par mail aux administrateurs.

Collecte alimentaire de Solidarité Bocage

Monsieur LEMEE informe que la collecte alimentaire de Solidarité Bocage aura lieu les 24 et 25 novembre prochain sous l'égide de la Banque Alimentaire.

Prochaine séance

Monsieur ASSELOT propose que la prochaine séance du Conseil d'Administration ait lieu au CCAS afin de pouvoir rencontrer les agents. **Madame ROBIN-MOITRY** et **Monsieur LEMEE** indiquent que lors des mandats précédents, les séances avaient toujours lieu au CCAS. **Monsieur ASSELOT** rappelle que la salle de réunion du CCAS est petite et que dans un contexte de Covid au début du mandat, la salle du moulin paraissait plus adaptée car plus spacieuse.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **Lundi 11 décembre 2023, à 16 h 30**, au CCAS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 18h15.